CONTACTEZ-NOUS

Service de disponibilités et réservations
Elodie & Sabine
CORBIER TOURISME
461 promenade du front de neige
73300 VILLAREMBERT - LE CORBIER
Mail : hebergement@le-corbier.com
Tél : 04 79 83 04 18

NOUS VOUS AIDONS A METTRE EN AVANT VOTRE MEUBLÉ !

MEILLEURE VISIBILITÉ >> PLUS DE LOCATIONS !



ADHÉRER A L'OFFICE DE TOURISME

Liste des loueurs particuliers
et Open System PRO
2026-2027

VOS OBLIGATIONS EN TANT QUE LOUEURS DE MEUBLES DE TOURISME

Reversement de la taxe de séjour :

La taxe de séjour est dédiée au développement et à la promotion touristique de la station. En tant que loueur de meublé, vous avez pour rôle de récolter la taxe de séjour auprès de vos locataires et de la reverser en Mairie. Elle se récolte tout au long de l'année même hors périodes touristiques. Vous pouvez la déclarer par semaine, par mois ou par saison avec une date limite déclarative au 30 juin pour la saison hivernale et au 31 décembre pour la saison estivale. Vous pouvez la déclarer en ligne ou au format papier. Pour tous renseignements, contactez la Mairie de Villarembert au 04 79 56 74 65 ou le service taxe de séjour au 06 73 71 98 27, par mail à servicetaxedesejour@mairie-villarembert.fr ou visitez leur site internet www.villarembert-le-corbier.fr

Déclaration en Mairie :

Faites votre déclaration à l'aide du Cerfa N°14004*04 « Déclaration en mairie des Meublés de Tourisme ». (art. L.342-1-1 et D.324-1-1 du code du tourisme). Envoyez leur votre attestation de classement par mail à accueil@mairie-villarembert.fr

Déclaration au centre de formalité des entreprises (INPI) :

Lorsque vous débutez votre activité de loueur en meublé non professionnel, vous devez déclarer votre activité auprès de l'INPI (depuis le 1er janvier 2023). Pour cela, il est nécessaire de faire la démarche sur le site https://formalites.entreprises.gouv.fr/ afin d'obtenir un numéro SIRET, correspondant à l'immatriculation de votre activité.

Déclaration de vos revenus :

Vous avez pour obligation fiscale, de déclarer vos loyers perçus dans le cadre de votre activité de loueur de meublé.
Il existe 2 régimes fiscaux : micro BIC ou bénéfice réel simplifié. Des réunions ou entretiens individuels sont organisés chaque saison avec un conseiller fiscaliste au Corbier ou à la Toussuire. Vous retrouverez toutes les informations en cliquant ICI ou sur le site internet de l'OT en bas de page Pour les propriétaires / Fiscalité.

BON À SAVOIR :

- Le site internet d'un Office de Tourisme est la première porte d'entrée pour un client qui cherche à réserver un séjour.
- L'information disponible sur le site internet de l'Office de Tourisme est une information "institutionnelle" fiable. Nous avons l'habitude d'avoir des clients au téléphone, même s'ils ont trouvé leur hébergement sur une autre plateforme, nous contactent pour être sûr que le meublé existe ! Si vous êtes répertoriés dans nos listes, cela les rassure !

LISTE DES LOUEURS PARTICULIERS

Brochures été et hiver + liste détaillée des meublés sur le site internet du Corbier (avec 3 photos)

3 POSSIBILITÉS :

- *LA LISTE DES LOUEURS PARTICULIERS*

OU

- *L'OPEN SYSTEM PRO*

OU

- *LES 2*

OPEN SYSTEM PRO (PLACE DE MARCHE)

plateforme de gestion de planning. Visibilité sur le site internet de l'Office de Tourisme, sur le site internet du propriétaire s'il en possède un. Possibilité également de fusionner ses plannings avec Airbnb, Booking.com, possibilité de pré-réservation ou réservation en ligne...

LISTE DES LOUEURS PARTICULIERS

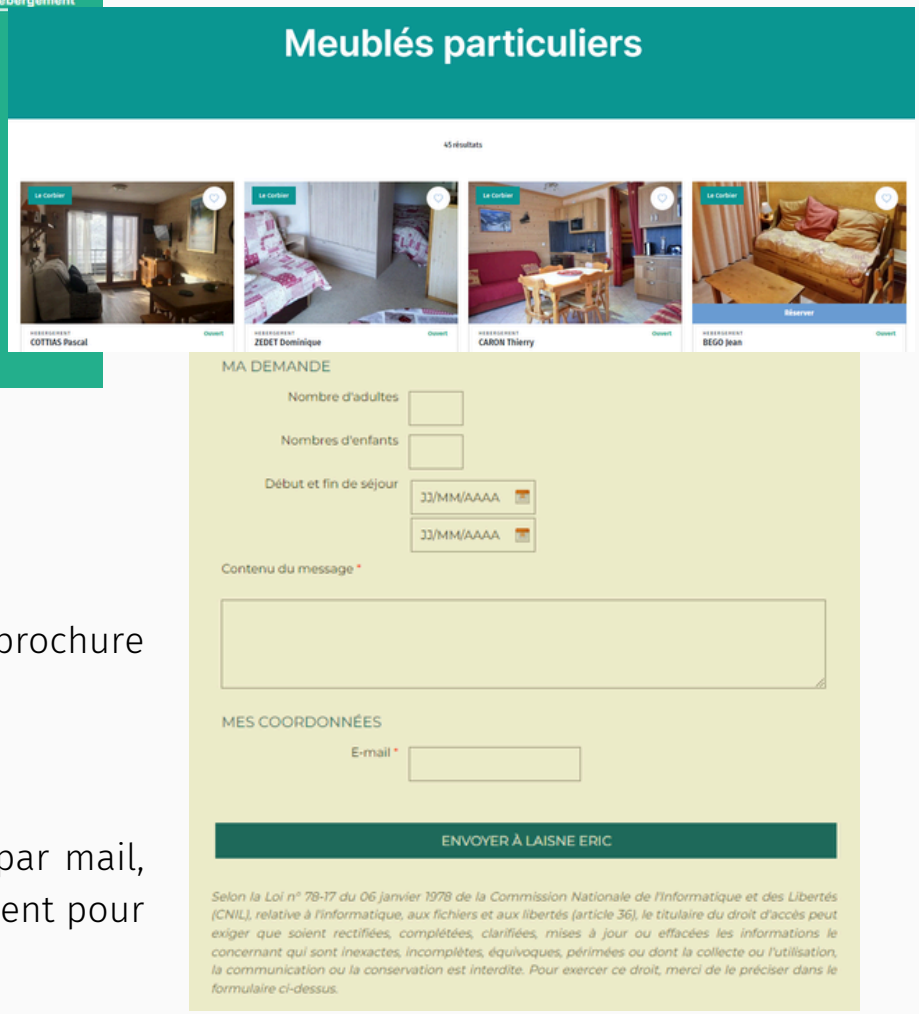
Tarif annuel adhésion :
115€/meublé
(98€/meublé à partir de
3 logements et +)

COMMENT ÇA MARCHE ?

Parution :

Brochure été + hiver + liste détaillée des meublés sur le site internet du Corbier (avec 3 photos)





Date limite d'adhésion :

Annuelle : 1 saison d'été et 1 saison d'hiver.
15 février 2026 (pour la brochure été 2026) / 15 septembre 2026 (pour la brochure hiver 2026-2027).

Les demandes d'hébergement à l'Office :

Le propriétaire inscrit à la liste des loueurs peut être amené à recevoir par mail, des demandes d'hébergement de la part de l'Office de Tourisme (uniquement pour les meublés classés).

Avantages :

- Visibilité sur le guide pratique du Corbier + sur le site internet du Corbier.
- 3 photos pour mettre en avant votre meublé.
- Modification possible (en cas de changement de mail ou n° de téléphone) uniquement sur la page internet.
- Lien vers votre site internet si vous en possédez un (site personnel ou Open Pro si vous avez choisi la formule).
- Les clients peuvent vous contacter directement par un formulaire de contact via le site internet de l'Office.
- Facilité de recherche pour le client grâce à l'affinage (par bâtiment, par capacité...).

Gestion :

Pas de gestion de la part de l'Office de Tourisme, les clients ont la liste des loueurs particuliers et vous contactent directement.

Contact et réservation :

Les clients vous contactent directement (via les coordonnées indiquées sur la liste) pour des renseignements, réservations, etc....

Règlement arrhes/ acompte et solde :

Directement auprès de vous

Contrat :

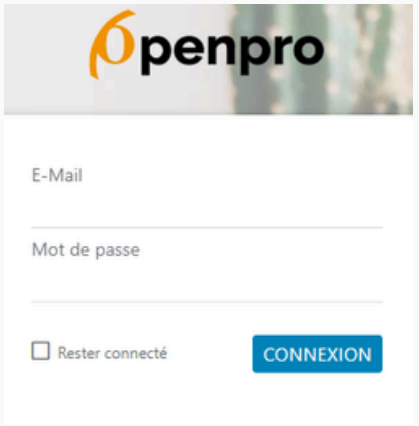
Vous gérez seul les contrats et l'envoi aux locataires.

Clés, caution, état de lieux :

C'est à vous de gérer, soit par le gardien d'immeuble, courrier, agence immobilière, conciergerie, boîte à clés ou autres moyens à votre convenance, tant que cela respecte les éléments notés dans la lettre d'information préfectorale disponible dans les informations pratiques de notre espace propriétaires en ligne.

OPEN SYSTEM PRO

AVEC ALLIANCE RÉSEAUX (NOTRE FOURNISSEUR)



Si gestion propriétaire : 139€/meublé (106€/meublé à partir de 3 logements et +)
Si gestion OT : 199€/meublé (158€/meublé à partir de 3 logements et +)

COMMENT CA MARCHE ?

Parution :

Sur le site internet de l'Office de Tourisme et sur votre site internet si vous en possédez un.

Date limite d'adhésion :

Annuelle : 1 saison d'été et 1 saison d'hiver (l'adhésion à l'Open System Pro peut se faire à tout moment de l'année).

Les demandes d'hébergement à l'Office :

L'Office de Tourisme reçoit des demandes d'hébergement par mail, téléphone ou via le formulaire de demande d'hébergement du site internet. Elles sont ensuite traitées grâce à un outil de recherche appelé OPEN RESA. Celui-ci nous permet de voir toutes les disponibilités sur une période donnée et d'envoyer des offres aux clients par mail. Ils pourront ensuite faire une pré-réservation ou réserver définitivement en ligne (si vous avez choisi d'ouvrir un compte One Shot Pay) en direct via un lien cliquable depuis le mail envoyé.

Avantages :

- Visibilité sur le site internet de l'Office de Tourisme. Les enquêtes montrent que plus de 60% des clients réservent leur hébergement en ligne.
- 20 photos et un descriptif complet pour donner envie au client de venir séjourner chez vous !
- Possibilité de choisir entre la pré-réservation ou réservation en ligne. Pour la réservation en ligne, il faut ouvrir un compte One Shot Pay.
- 1% HT de commission sur les ventes sera reversé au SIVAV qui fourni l'outil aux OT.
- Possibilité de gérer tous vos plannings à un même endroit grâce à la synchronisation iCal (plus d'informations ci-après).
- Un outil professionnel pour les loueurs particuliers.
- Tableau de bord pour un bon suivi des réservations.
- Possibilité de créer des "interdictions de ventes" sur les semaines que vous souhaitez garder pour vous ou la famille.
- Création et envoi des contrats directement via l'outil.

Formules d'adhésion OPEN PRO :

- Gestion propriétaire : C'est le propriétaire qui gère son planning sur le logiciel OPEN PRO (paramétrage initial, saisie des tarifs à chaque saison, renseignement du descriptif et des photos et gestion des réservations).
- Gestion informatique par l'Office de Tourisme : C'est l'OT qui s'occupe du paramétrage en restant en contact avec le propriétaire pour la mise à jour des tarifs et des réservations hors site internet.

Règlement arrhes/ acompte et solde :

Les clients vous font le versement directement, selon le paramétrage de votre compte Open Pro.

Contact et réservation :

Les clients peuvent effectuer une pré-réservation ou réservation en ligne sur le site internet. Ils ont la possibilité de vous contacter par téléphone ou mail pour avoir plus de renseignements avant toute réservation. Lors d'une réservation en directe via le site internet, vous recevez un mail pour vous en informer. Vous pouvez ensuite éditer le contrat.

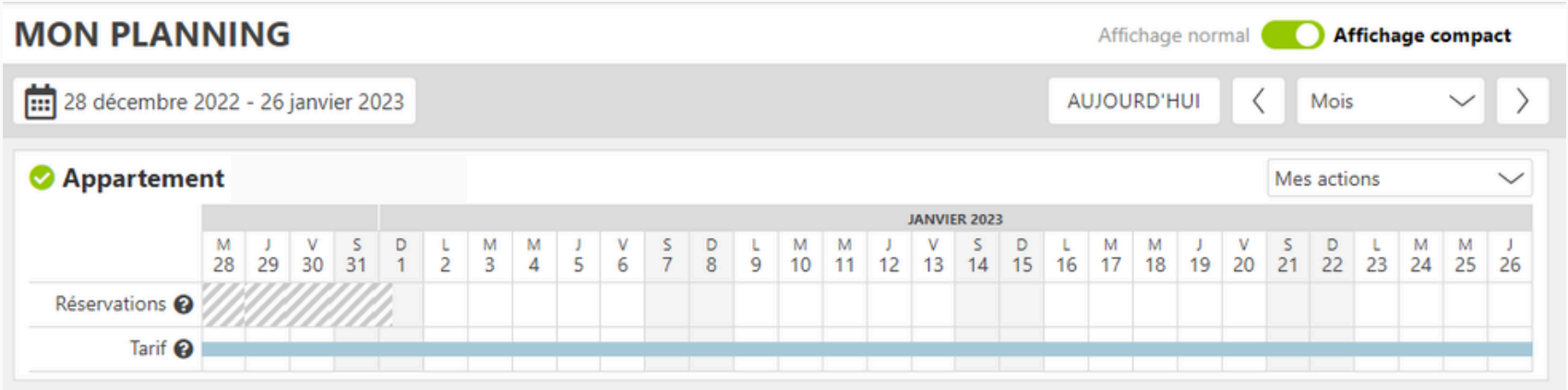
Contrat :

Vous avez la possibilité d'envoyer le contrat par mail directement via l'OPEN PRO, dans lequel vous pouvez appliquer vos conditions générales de locations, que le client doit accepter pour valider son dossier.

Clés, caution, état de lieux :

C'est à vous de gérer, soit par le gardien d'immeuble, courrier, agence immobilière, conciergerie, boîte à clés ou autres moyens à votre convenance, tant que cela respecte les éléments notés dans la lettre d'information préfectorale disponible dans les informations pratiques de notre espace propriétaires en ligne.

Capture d'écran d'un planning Open Pro



ONE SHOT PAY

Adoptez One Shot Pay, la solution de paiement en ligne pensée par et pour les places de marché touristiques.

La solution de paiement en ligne One Shot Pay offre de nombreux avantages pour faciliter la gestion des paiements :

- Ouverture de compte gratuite pour les particuliers et les professionnels,
- Installation et utilisation immédiate pour les utilisateurs Open System,
- Inscription gratuite et sans abonnement,
- Un taux très compétitif comparé aux autres solutions de paiements,
- Compatibilité toutes banques et sans contrat de vente à distance,
- Sécurité des paiements 3D secure et plateforme PCI-DSS,
- Réception directe des paiements de vos clients par virement.

Comment ça marche ?

One Shot Pay est un outil de paiement au service des destinations touristiques. Il s'intègre pleinement dans vos solutions de réservation en ligne Open System.
Inscrivez-vous gratuitement pour créer votre compte One Shot Pay et bénéficiez d'un tarif avantageux pour tous vos paiements en ligne. Profitez de la solution et de ses avantages instantanément après votre inscription.
En vous connectant à votre compte One Shot Pay, vous pourrez suivre tous vos paiements sur votre tableau de bord, visualiser vos factures et connaître le détail de chaque paiement.

Retrouvez la vidéo de la procédure d'inscription pour les particuliers en cliquant ICI ou sur www.oneshotpay.com

Voici les frais de transaction OSP :
Cartes personnelles zone Euro (carte bancaire d'un particulier résidant de la zone UE) : 2,4 % + 0,25€ /transaction avec un minimum de frais de services de 0,50€.
Le minimum de frais de services de 0,50€ = cela veut dire que si les 2,4 % + 0,25 € / transaction sont en dessous de 0,50€, les frais seront de 0,50€ dans tous les cas.

SYNCHRONISATION ICAL

Ce module vous permet de synchroniser le planning de vos hébergements sur différentes plateformes. iCal est un format de données qui vous permet de mettre à jour et partager des calendriers électroniques de façon automatique.
Si votre hébergement est disponible à la réservation sur d'autres sites internet, vous pouvez choisir cette option afin que vos disponibilités soient à jour sur toutes les plateformes, sans intervention de votre part.

- Compatible avec la grande majorité des plateformes de réservation et outils de gestion d'agenda. (Booking.com, Airbnb, Expédia...)
- Votre planning Open Pro se met automatiquement à jour avec les réservations créées dans d'autres plateformes
- Le planning des autres plateformes se met automatiquement à jour avec les réservations créées dans Open Pro ou, Open Pro + la plateforme choisie.

1 synchronisation par hébergement incluse **pour 0€/mois** ou nombre illimité de synchronisations **pour 4€/mois** (Montant hors taxes).

RÉCAPITULATIF DES TARIFS D'ADHÉSION ANNUELLE*

	Tarifs d'adhésion (par meublé)	
L'Open System PRO ET La Liste des Loueurs Particuliers (LLP : Pour les meublés non classés uniquement en PDF)	Gestion complète par le propriétaire	208€ (3 meublés ou plus : 189€)
	Gestion informatique par l'Office de Tourisme	275€ (3 meublés ou plus : 256€)
L'Open System PRO : (centrale de disponibilités et de réservation)	Gestion complète par le propriétaire	139€ (3 meublés ou plus : 106€)
	Gestion informatique par l'Office de Tourisme	199€ (3 meublés ou plus : 158€)
La Liste des Loueurs Particuliers	Fiche individuelle sur notre site internet avec 3 photos + guide pratique été et hiver (Pour les meublés non classés uniquement sur liste simple avec coordonnées en PDF)	115€ (3 meublés ou plus : 98€)

*Bulletin d'adhésion sur demande à l'Office de Tourisme ou dans Espace Propriétaires > Commercialiser son meublé > Adhésion à l'Office de Tourisme

CLASSEMENT DES MEUBLÉS DE TOURISME

Le classement des meublés de tourisme est **OBLIGATOIRE** pour adhérer à l'Office de Tourisme.

C'est un **classement national** et donc reconnu par l'Etat. Il est payant, 25€ par nombre de couchages et a une validité de 5 ans. Ses principaux avantages sont :

- Abattement fiscal de 50% sur votre avis d'imposition, pour les propriétaires au régime fiscal MICRO BIC. (30% pour les non classés).
- Une adhésion possible à l'ANCV à moindre coût pour pouvoir accepter les chèques vacances de la part de vos locataires.
- Calcul de la taxe de séjour simplifié.

Il existe plusieurs organismes agrées ou accrédités. Le plus proche est le SIVAV situé à Saint Jean de Maurienne.

Plus d'informations auprès de Chloé SAINT-ETIENNE SIVAV
(Syndicat Intercommunal de Vallée de l'Arvan des Villards)
Tél. + 33 (0)4 79 64 09 38
Mail : hebergement@sivav.fr

LABEL "QUALITE HEBERGEMENT SYBELLES®"

Le label peut être demandé seul ou en complément du classement des meublés de tourisme.

Label gratuit, valable 5 ans et permet d'obtenir des avantages dédiés aux propriétaires (bons nominatifs), auprès de nos partenaire : remontées mécaniques, l'ESF du Corbier, à la piscine, à l'Office de Tourisme sur la carte Pass'Partout et adhésion à l'Open System pro et d'autres...

L'avantage "Sybelles® PLUS" : si label et classement des meublés de tourisme fait lors de la même journée. Bon d'achat non nominatifs de 25€ X capacité (en nombre de personnes) du meublé de tourisme classé en étoile, à valoir sur l'achat d'un forfait de ski « 6 jours domaine des Sybelles » pour la saison d'hiver suivant sa labélisation et classement.

Plus d'informations auprès d'Elodie CARON
Tél : +33 (0)4 79 83 04 18
Mail : hebergement@le-corbier.com

PARTENARIAT PHOTOS

Vous le savez, les photos des hébergements dans les annonces de locations sont primordiales pour un client lors de sa recherche de location de vacances ! En effet, c'est la photo qui va déterminer son choix et s'il décide de cliquer pour plus de renseignements !

Nous avons donc conclu un « partenariat » avec 1 photographe professionnel afin de vous faire bénéficier de tarifs préférentiels sur des packs de 10 photos.

Ce partenariat s'adresse aux propriétaires adhérents aux Offices de Tourisme du Corbier ou de la Toussuire ou propriétaires ayant obtenu le label “Qualité Hébergement Sybelles®”.

Pour recevoir votre bon de réduction, nous vous invitons à nous contacter par mail à hebergement@le-corbier.com

10€ OFFERTS
SUR UN PACK
DE 10 PHOTOS
SOIT 115€ AU LIEU DE 125€
(hors frais de déplacement)

Nos partenaires :
Photographes professionnels : BUCHOT Jessica

Retrouvez sur notre site internet votre **"espace propriétaire",** en bas de page dans "l'espace pro" pour faire le plein d'informations !



Document non contractuel et soumis à modifications.